

1. Définitions

- 1.1 Le terme « **PGTB** » désigne la Plateforme Génome Transcriptome de Bordeaux située au Bâtiment Artiga, 69 route d'Arcachon, 33610 Cestas, France.
- 1.2 Le terme « **Utilisateur** » désigne toutes personnes qui sollicitent la PGTB pour produire et analyser des données.
- 1.3 Le terme « **projet** » désigne les analyses effectuées par la PGTB pour le compte de l'Utilisateur, ou celles réalisées par l'Utilisateur en autonomie lors des mises à disposition d'équipements ou d'espaces de travail, ou les projets de recherche et développement (R&D) menés en collaboration avec la PGTB.

2. Engagement du projet

- 2.1 L'Utilisateur contacte la PGTB en précisant le type de projet qu'il souhaite réaliser : nombre et type d'échantillons, analyses, équipements, etc... Après validation de la faisabilité, la PGTB propose à l'Utilisateur une solution technique accompagnée d'une estimation tarifaire.
- 2.2 Si l'Utilisateur accepte la proposition de la PGTB, il est invité à compléter le formulaire « Votre projet à la PGTB ». L'Utilisateur s'engage à respecter ces conditions générales et peut formuler des demandes particulières.
- 2.3 A réception du formulaire, la PGTB transmet le devis à l'Utilisateur. Les demandes particulières formulées par l'Utilisateur seront étudiées par la PGTB.
- 2.4 Pour les prestations et mises à disposition : l'Utilisateur retourne à la PGTB et à ses gestionnaires le devis et le bon de commande associé, ce qui valide et engage le projet. Sauf accord exceptionnel de la PGTB, aucun projet ne pourra débuter sans que l'utilisateur ait retourné le bon de commande. Dans le cas des projets R&D : l'Utilisateur et la PGTB complètent et valident conjointement le cahier des charges du projet. Le cas échéant, l'Utilisateur doit retourner à la PGTB et à ses gestionnaires le devis et le bon de commande associé.
- 2.5 A réception du bon de commande, la PGTB transmet à l'Utilisateur les prérequis ou le mode opératoire pour la préparation des échantillons à l'analyse et l'instruction pour l'envoi des échantillons.

3. Echantillons

- 3.1 Aucun échantillon représentant un risque pour les manipulateurs, pour l'environnement ou pour les appareils ne sera accepté : échantillons radio-marqués ou traités par un produit chimique toxique ou CMR, échantillons de tissus ou de fluides d'origines humaine et animale (sang, crachats, selles, squames...), échantillons avec des pathogènes de quarantaine ou émergents (*Xylella fastidiosa*, nématodes du pin). En cas de doute, l'Utilisateur doit en informer la PGTB avant la validation du projet et l'envoi des échantillons.

- 3.2 L'Utilisateur prépare les échantillons conformément au prérequis ou au mode opératoire de l'analyse. Dans le cas contraire, les échantillons ne pourront être traités dans les délais annoncés. Un surcoût sera appliqué ou un nouvel envoi d'échantillon sera demandé.
- 3.3 L'utilisateur complète le formulaire d'envoi des échantillons à chaque envoi d'échantillons. L'Utilisateur transmet à la PGTB : les identifiants des échantillons, les plans de plaques, la preuve de la conformité des échantillons avec les critères de qualité demandés dans les prérequis ou dans le mode opératoire. Dans le cas des projets R&D, d'autres critères de qualité peuvent être définis dans le cahier des charges selon la nature des échantillons et du projet R&D.
- 3.4 La PGTB stocke à réception les échantillons d'ADN et de produits de PCR à 4°C ou à -20°C et les ARN à -80°C. Si les échantillons nécessitent des conditions particulières de stockage, l'Utilisateur doit le spécifier dans les remarques du formulaire d'envoi des échantillons.
- 3.5 Dans le cas où les échantillons seraient endommagés par la PGTB, l'Utilisateur sera informé et la PGTB couvrira les frais d'un nouvel envoi d'aliquots.
- 3.6 La PGTB n'effectuant aucun retour d'échantillons, l'Utilisateur doit envoyer uniquement des aliquots de ses échantillons.
- 3.7 Pour toutes demandes particulières concernant les échantillons, se référer aux paragraphes 2.2 et 2.3.

4. Déroulement du projet en prestation

- 4.1 A réception des échantillons, la PGTB les validera sous 15 jours (délai indicatif). En cas de problème avec les échantillons, l'Utilisateur sera contacté. Les échantillons hors critères de qualité pourront être analysés sur demande de l'Utilisateur, mais la PGTB ne pourra être tenue responsable en cas d'échec de l'analyse.
- 4.2 Après validation des échantillons, les analyses seront réalisées sous 2 mois (délai indicatif). La PGTB garantit la qualité des manipulations réalisées grâce à des contrôles qualité internes.
- 4.3 Les résultats seront transmis à l'Utilisateur par mail, sur disque dur ou via un serveur de partage de fichiers. En cas de problème, l'Utilisateur contactera la PGTB dans les plus brefs délais.
- 4.4 Sans demande particulière de l'Utilisateur, le projet sera clos 2 mois après l'envoi des derniers résultats : les échantillons et les résultats ne seront pas conservés par la PGTB.

5. Déroulement du projet en mise à disposition

- 5.1 A sa première venue, l'Utilisateur doit suivre la visite d'accueil de la PGTB et être formé à l'analyse ou à l'utilisation des équipements demandés. Lors de ses venues suivantes, l'Utilisateur devra informer la PGTB et réserver les postes de travail et les équipements sur le système de réservation de la PGTB.
- 5.2 L'Utilisateur peut stocker ses échantillons dans le laboratoire de la PGTB le temps du projet. Sauf accord exceptionnel de la PGTB, l'Utilisateur doit utiliser uniquement les consommables et les réactifs fournis par la PGTB.
- 5.3 La PGTB recommande à l'Utilisateur d'analyser des échantillons conformes aux critères de qualité donnés dans les prérequis ou modes opératoires pour les analyses concernées et de réaliser des contrôles internes. La PGTB ne peut en aucun cas garantir la qualité des manipulations réalisées par l'Utilisateur. En cas d'une mauvaise utilisation des équipements par l'Utilisateur entraînant des frais de réparation, ces derniers seront à la charge de l'Utilisateur.
- 5.4 Les données produites par l'Utilisateur sur les équipements mis à disposition par la PGTB sont sauvegardées par l'Utilisateur. Une fois les derniers résultats produits par l'Utilisateur, celui-ci récupère ses échantillons, dans le cas contraire, ils seront détruits par la PGTB. Sans demande particulière de sa part sous 2 mois, le projet sera clos.

6. Déroulement du projet R&D

- 6.1 Si l'Utilisateur doit réaliser des analyses ou utiliser des équipements dans le laboratoire de la PGTB dans le cadre du projet R&D, il devra suivre les conditions des paragraphes 5.1 et 5.2 ci-dessus.
- 6.2 Des réunions de projets pourront avoir lieu à la demande de l'Utilisateur ou de la PGTB, et pourront donner lieu à des revues de projet pour modifier le cas échéant le cahier des charges initial.
- 6.3 Les résultats seront transmis à l'Utilisateur par mail, sur disque dur ou via un serveur de partage de fichiers.
- 6.4 A la fin du projet, un bilan sera fait avec l'Utilisateur au cours d'une réunion de clôture de projet.

7. Confidentialité

- 7.1 La PGTB recommande à l'Utilisateur d'anonymiser le nom de son projet, de ses marqueurs et de ses échantillons.
- 7.2 Pour garantir la confidentialité des projets, la PGTB demande à tous les Utilisateurs présents dans ses locaux de ne communiquer sur aucun projet ou résultat qu'ils auraient pu voir ou entendre sur la PGTB de façon permanente.
- 7.3 La PGTB se réserve le droit de mentionner le nom du laboratoire (unité, institut ou société), le nom de l'Utilisateur, le type et le volume d'activité dans ses présentations et rapports d'activité.

- 7.4 Pour toutes demandes particulières de confidentialité, se référer aux paragraphes 2.2 et 2.3.

8. Propriété intellectuelle

- 8.1 Pour les prestations et les mises à disposition, la PGTB est propriétaire des méthodes et l'Utilisateur est propriétaire des résultats. La PGTB peut donc communiquer librement sur les méthodes, mais ne pourra communiquer sur les résultats qu'après accord écrit de l'Utilisateur.
- 8.2 Pour les projets R&D, l'Utilisateur et la PGTB définissent la propriété intellectuelle des méthodes et des résultats d'un commun accord dans le cahier des charges.
- 8.3 Pour toutes demandes particulières sur la propriété intellectuelle, se référer aux paragraphes 2.2 et 2.3.

9. Valorisation

- 9.1 Pour les prestations et les mises à disposition, l'Utilisateur doit systématiquement mentionner la PGTB dans les remerciements de toutes les valorisations scientifiques du projet (publications, communications orales, etc...). Pour les publications, la phrase suivante doit être utilisée : "Part of the experiments [specify which ones] were performed at the PGTB (doi:10.15454/1.5572396583599417E12), with the help of [specify with whom]" Dans le cas d'une implication significative de la PGTB (volume d'analyse conséquent, développement méthodologique, formation, ...), le co-aurorat sera de mise.
- 9.2 Pour les projets R&D, l'Utilisateur et la PGTB définissent d'un commun accord et dans le cahier des charges la stratégie de publication et quels membres de la PGTB seront positionnées en qualité de co-auteurs. Cette liste pourra être revue lors de la clôture du projet, en fonction des implications de chacun. Quand le personnel de la PGTB est inclus dans les co-auteurs, l'Utilisateur doit noter l'affiliation suivante : « Univ. Bordeaux, INRAE, BIOGECO, F-33610 Cestas, France ».

10. Avenant au projet

- 10.1 L'Utilisateur peut demander à la PGTB des analyses complémentaires sur le même projet dans un délai de 2 mois après l'envoi des derniers résultats. Dans ce cas, la PGTB transmettra à l'Utilisateur un nouveau devis associé au même projet. L'Utilisateur devra transmettre à la PGTB et à ses gestionnaires le nouveau devis et le nouveau bon de commande correspondant.
- 10.2 Les analyses complémentaires seront réalisées selon les conditions générales en vigueur à la date de l'avenant.